

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 28 février 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014-27 FESTIVAL DE MUSIQUES ACTUELLES À NICE

Le vendredi 28 février 2014, à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Avi ASSOULLY - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Mireille PEIRANO - Mme Joëlle METZGER
Mme Christine MIRAUCHAUX - Mme Aïcha SIF - M. Jean-Pierre DEMAS - Michel CRESPIN
M. Jacques SAPIEGA - M. Alain TIMAR - M. Patrick TALBOT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS --

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES
M. Gérard CAMY - M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT
Mme Isabelle BOURGEOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°14-002 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du 24 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014,

Considérant :

- Que la Régie Culturelle Régionale s'est vue confier par l'Assemblée Régionale une mission de développement des échanges culturels visant à favoriser l'aménagement culturel du territoire et le rayonnement des activités d'intérêt régional, en particulier les structures professionnalisantes concernant les jeunes.
- Qu'il entre dans les missions de la Régie Culturelle Régionale d'apporter son concours et de valoriser la politique régionale;
- Que le festival Crossover, auquel la Régie avait apporté son concours en 2013, propose d'organiser un plateau Régional pour le compte de la Région.

La Présidente propose au Conseil d'Administration propose :

- Que la Régie prenne en charge le coût d'un plateau mettant en valeur les lauréats du CAC Musiques actuelles du Conseil régional et d'autoriser Monsieur Fabien HERMEREL détenteur de la licence d'organisateur de spectacles au sein de la Régie à signer les contrats de cession avec lesdits groupes ;

- De prendre en charge les frais techniques de transport de personnel, de montage ainsi que de déplacement, d'hébergement et de restauration nécessaires à cette opération.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du Budget 2014,

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 28 février 2014

La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX

